

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 06 février 2019, s'est réuni en séance publique le **mardi 12 février 2019 à 19 heures**, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-Paul MICHEL, Maire.

* * * * *

Maire : M. MICHEL

Conseillers Municipaux : M. AUGUSTIN, Mme SERT, Mme NEILZ, M. JAHIER, Mme FENZAR, M. MONOT, Mme CAMAJ, M. GIRARD, Mme BLANCHARD, M. ZOUAOUI, M. ROUSSILLON, Mme POUILLAIN, M. BARBIER, Mme MOREAU (jusqu'au point 4), M. CHAUVEAU, Mme LIBERMANN (sauf points 5 et 6), Mme HUGER, Mme PUNTEL, M. DURANCEAU, Mme MARILLIER, Mme AMEGAN, M. ROZOT, Mme POQUET-HELPER, M. LOPEZ, M. GREE, M. GADAN.

Pouvoirs :

M. BONNET
Mme MOREAU (à partir du point 5)
M. GAUDEFROY
M. PINTO DA COSTA OLIVEIRA
Mme LIBERMANN (point 5 et 6)
M. RIZKI
M. ARCHIDEC
M. BERNASCON
Mme SAILLIER

A M. GIRARD
A Mme HUGER
A M. CHAUVEAU
A M. MONOT
A Mme PUNTEL
A. Mme FENZAR
A M. AUGUSTIN
A M. LOPEZ
A M. GREE

Absent :

M. HERRERO

M. le Maire déclare ouverte, à 19h04, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité, M. GADAN secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

01 CONSEIL MUNICIPAL – Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2018
Adoption.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité

02 COMMUNICATION – Communication du Maire – Décisions signées en vertu de la délibération n°1 du 16 avril 2014 et de la délibération n°3 du 07 juin 2017, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions signées dans le cadre de la délégation accordée à M. le Maire par délibérations n°1 du 16 avril 2014 et n°3 du 07 juin 2017, et dont il rend compte conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT.

03 COMMUNICATION – Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le Conseil Municipal prend acte de l'élaboration (mise à jour) du Plan Communal de Sauvegarde et autorise M. Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

04 COMMUNICATION – Rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

05 AFFAIRES FINANCIERES – Rapport d'Orientations Budgétaires 2019.

Le Conseil Municipal approuve le débat sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

28 voix pour,

6 voix contre (Mme POQUET-HELPER, M. LOPEZ, M. GREE, M. BERNASCON, Mme SAILLIER, M. GADAN)

06 AFFAIRES FINANCIERES – Exposition « Léo GAUSSON, Maximilien LUCE pionniers du néo-impressionnisme » - Tarifs.

Le Conseil Municipal approuve les tarifs de l'exposition « Leo GAUSSON, Maximilien LUCE pionniers du néo-impressionnisme »

Adopté à l'unanimité

07 INTERCOMMUNALITE – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Approbation du rapport de charges de la CLECT du 10 décembre 2018 relatif au transfert des produits de fiscalité intercommunale.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 10 novembre 2018 et autorise M. Le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération dans les délais requis.

Adopté à l'unanimité

08 AFFAIRES FONCIERES – Acquisition de la parcelle AN 30 sise 28 rue du Chariot d’Or.

Le Conseil Municipal approuve l’acquisition de la parcelle AN 30 sise 28 rue du Chariot d’Or par la Ville pour un montant de 555 000 € TTC **et autorise** M. le Maire à signer tous les actes d’acquisitions et tous les documents utiles à cette opération.

Adopté à l’unanimité

09 AFFAIRES FONCIERES – Changement de dénomination de l’impasse de ROTHSCHILD en rue Simone Veil.

Le Conseil Municipal adopte le changement de dénomination de l’impasse de ROTHSCHILD en Rue Simone VEIL **et autorise** M. le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l’unanimité

10 REGLEMENTATION – Convention de groupement de commandes avec la commune de Saint-Thibault-des-Vignes – Entretien des terrains sportifs.

Le Conseil Municipal décide d’adhérer au groupement de commandes pour la prestation d’entretien des terrains sportifs, **dit** que la Ville de Lagny-sur-Marne, sera le coordonnateur du groupement de commandes, **adopte** la convention constitutive **et autorise** M. le Maire à signer la convention définissant les modalités du groupement de commandes, ses éventuels avenants et tous les documents afférents.

Adopté à l’unanimité

11 REGLEMENTATION – Convention de groupement de commandes pour la passation d’un marché à procédure adaptée pour la mise en place du feu d’artifice le 13 juillet 2019

Le Conseil Municipal décide d’adhérer au groupement de commandes pour la prestation du feu d’artifice du 13 juillet 2019, **dit** que la Ville de Lagny sur Marne, sera le coordonnateur du groupement de commandes, **adopte** la convention constitutive **et autorise** M. le Maire à signer la convention définissant les modalités du groupement de commandes, ses éventuels avenants et tous les documents y afférents.

Adopté à l’unanimité

12 REGLEMENTATION – SIPPAREC – Elargissement à la centrale d’achat SIPP’n’CO.

Le Conseil Municipal adhère à la centrale d’achat « SIPP’n’Co » **et autorise** M. le Maire à prendre les mesures nécessaires à l’exécution de la délibération.

Adopté à l’unanimité

13 AFFAIRES SCOLAIRES – Convention pour l’accueil d’enfants en classe d’Unités Localisées pour l’Inclusion Scolaire (ULIS) dans les écoles de Chessy – participation financière de la Ville aux frais de scolarité des enfants habitant Lagny-sur-Marne et fréquentant l’école de Chessy.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la mairie de Chessy, fixant les modalités de participation financière de la Ville, ses avenants et toute autorisation s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité

- 14 AFFAIRES SCOLAIRES – Convention pour l'accueil d'enfants en classe d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) dans les écoles de Serris – participation financière de la Ville aux frais de scolarité des enfants habitant Lagny-sur-Marne et fréquentant l'école de Serris.**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la mairie de Serris, fixant les modalités de participation financière de la Ville, ses avenants et toute autorisation s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité

- 15 AFFAIRES CULTURELLES – Convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire (CAMG) – Interventions des « DUMISTES » sur le temps scolaire.**

Le Conseil Municipal approuve le montant de la participation de 2 850 € de la Ville et autorise M. le Maire à signer la convention avec la CAMG pour l'année 2018/2019, concernant l'intervention des « DUMISTES » sur le temps scolaire ainsi que tous les documents afférents.

Adopté à l'unanimité

- 16 PERSONNEL TERRITORIAL – Frais pédagogiques liés au compte personnel de formation – Fixation des modalités de prise en charge.**

Le Conseil Municipal définit les modalités de la prise en charge des frais pédagogiques liés au compte personnel de formation.

Adopté à l'unanimité

- 17 PERSONNEL TERRITORIAL – Convention de mise à disposition d'un chien de défense pour la Police Municipale.**

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un chien de défense pour la Police Municipale, ses avenants et toute autorisation s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité

- 18 PERSONNEL TERRITORIAL – Création de postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences.**

Le Conseil Municipal décide de la création de 3 postes à temps complet en 2019 dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, sur des postes de :

- gardiennage et entretien des équipements sportifs,
- entretien de la voirie communale,
- entretien et aménagement des espaces verts,

et **autorise** M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et à signer la convention correspondante avec le Pôle emploi ou la mission locale, ainsi que les contrats de travail à durée déterminée avec les 3 personnes recrutées.

Adopté à l'unanimité

19 PERSONNEL TERRITORIAL – Recrutement de jeunes dans le cadre chantiers-jeunes.

Le Conseil Municipal approuve le recrutement de jeunes dans le cadre de chantiers-jeunes.

Adopté à l'unanimité

20 PERSONNEL TERRITORIAL – Tableau des effectifs des emplois permanents – Ouverture d'emploi.

Le Conseil Municipal approuve l'ouverture d'1 poste au tableau des effectifs des emplois permanents. L'effectif des emplois permanents est fixé à 358 postes.

Adopté à l'unanimité

21 PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs des emplois permanents - Fermetures d'emplois

Le Conseil Municipal approuve la fermeture de 7 postes au tableau des effectifs des emplois permanents. L'effectif des emplois permanents est fixé à 351 postes.

Adopté à l'unanimité

Après avoir répondu aux questions écrites, plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire remercie l'Assemblée et lève la séance à 21h39.

 **Jean-Paul MICHEL**
Maire de Lagny-sur-Marne